



Blue Jasmine

RÉSIDENCE HARMONIE



Notice descriptive
conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

BLUE JASMINE
11, rue des Jasmins
34000 MONTPELLIER

æDIFICANDI
ÉDIFIER L'AVENIR

SOMMAIRE

1	Caractéristiques techniques générales de l'immeuble.....	6
1.1	Infrastructure	6
1.1.1	Infrastructure Fouilles	6
1.1.2	Fondations	6
1.2	Murs et ossature.....	7
1.2.1	Murs du sous-sol	7
1.2.2	Murs de façades (aux divers niveaux).....	7
1.2.3	Murs pignons	7
1.2.4	Murs mitoyens.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1.2.5	Murs extérieurs divers (loggias).....	7
1.2.6	Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	7
1.2.7	Murs ou cloisons séparatifs	7
1.3	Planchers	7
1.3.1	Planchers sur étage courant	8
1.3.2	Planchers sous terrasse	8
1.3.3	Plancher sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés	8
1.3.4	Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....	8
1.4	Cloisons de distribution – doublage	8
1.4.1	Entre pièces principales	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1.4.2	Entre pièces principales et pièces de service	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1.4.3	Gaines techniques des logements	8
1.4.4	Doublage - Isolation.....	8
1.5	Escaliers.....	9
1.5.1	Escaliers.....	9
1.5.2	Escaliers de secours	9
1.6	Conduits de fumée et de ventilation	9
1.7	Chutes et grosses canalisations	9
1.7.1	Chutes d'eaux pluviales	9
1.7.2	Chutes d'eaux usées	9
1.7.3	Canalisations en sous-sol	9
1.7.4	Branchements en égouts	9
1.8	Toitures terrasses	9
1.8.1	Charpente, couvertures et accessoires	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
1.8.2	Étanchéité et accessoires.	9
1.8.3	Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....	10
2	Locaux privatifs et leurs équipements	10
2.1	Sols et plinthes	10
2.1.1	Sols et plinthes des pièces principales.....	10
2.1.2	Sols et plinthes des pièces de services	10
2.1.3	Sols et plinthes des entrées et dégagements.....	10
2.1.4	Sols des balcons, loggias et séchoirs.....	10
2.2	Revêtements muraux (autres qu'enduits, peintures papiers peints et tentures)	10
2.2.1	Revêtements muraux des pièces de services.....	10

2.3	Plafonds (sauf peintures, tentures).....	11
2.3.1	Plafonds des pièces intérieures.....	11
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre	11
2.3.3	Plafonds des loggias	11
2.3.4	Sous-face des balcons.....	11
2.4	Menuiseries extérieures	11
2.4.1	Menuiseries extérieures des pièces principales	11
2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	11
2.5	Fermetures extérieures et occultations, protection antisolaire	12
2.5.1	Pièces principales.....	12
2.5.2	Pièces de service.....	12
2.6	Menuiseries intérieures	12
2.6.1	Huissieries et bâtis	12
2.6.2	Portes intérieures	12
2.6.3	Impostes en menuiseries.....	12
2.6.4	Portes palières.....	12
2.6.5	Portes de placards.....	13
2.6.6	Portes de locaux de rangement.....	13
2.6.7	Moultures et habillages.....	13
2.7	Serrurerie et garde-corps.....	13
2.7.1	Garde-corps et barres d'appui.....	13
2.7.2	Grille de protection des baies.....	13
2.7.3	Ouvrages divers	13
2.8	Peintures, papiers, tentures	13
2.8.1	Peintures extérieures et vernis	13
2.8.2	Peintures intérieures.....	14
2.8.3	Papiers peints.....	15
2.8.4	Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)	15
2.9	Équipements intérieurs	15
2.9.1	Équipements ménagers	15
2.9.2	Équipements sanitaires et plomberie	15
2.9.3	Équipements électriques.....	17
2.9.4	Chauffage, cheminées, ventilations	19
2.9.5	Équipements intérieurs des placards et des pièces de rangement	20
2.9.6	Équipements de télécommunication	20
2.9.7	Autres équipements.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
3	Annexes privatives.....	21
3.1	Caves, celliers, greniers.....	21
3.2	Box et parkings couverts.....	21
3.2.1	Murs ou cloisons	21
3.2.2	Plafonds.....	21
3.2.3	Sols.....	21
3.2.4	Portes d'accès	21
3.2.5	Ventilation naturelle	21
3.2.6	Équipement électrique.....	22
3.2.7	Arrivée d'eau.....	22
3.3	Parkings extérieurs.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
4	Parties communes intérieures de l'immeuble	22
4.1	Hall d'entrée de l'immeuble.....	22
4.1.1	Sols.....	22

4.1.2	Parois.....	22
4.1.3	Plafonds.....	22
4.1.4	Éléments de décoration	22
4.1.5	Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.....	22
4.1.6	Boîtes aux lettres et paquets.....	22
4.1.7	Tableau d'affichage.....	22
4.1.8	Chauffage.....	22
4.1.9	Équipement électrique.....	22
4.2	Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étage.....	23
4.2.1	Sols.....	23
4.2.2	Murs	23
4.2.3	Plafonds.....	23
4.2.4	Éléments de décoration	23
4.2.5	Chauffage.....	23
4.2.6	Portes	23
4.2.7	Équipement électrique.....	23
4.3	Circulations du sous-sol.....	23
4.4	Cages d'escalier	23
4.4.1	Sols des paliers.....	23
4.4.2	Murs	23
4.4.3	Plafonds.....	23
4.4.4	Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse.	24
4.4.5	Chauffage, ventilation	24
4.4.6	Éclairage.....	24
4.5	Locaux communs.....	24
4.6	Locaux sociaux	24
4.7	Locaux techniques.....	24
4.7.1	Local de réception des ordures ménagères.....	24
4.7.2	Chaufferie.....	24
4.7.3	Sous-station de chauffage.....	24
4.7.4	Local des surpresseurs	24
4.7.5	Local transformateur É.D.F.....	24
4.7.6	Local machinerie d'ascenseur	25
4.7.7	Local ventilation mécanique	25
4.8	Conciergerie.....	25
5	Équipements généraux de l'immeuble.....	25
5.1	Ascenseur	25
5.2	Chauffage, eau chaude	25
5.2.1	Équipement thermique de chauffage	25
5.2.2	Service d'eau chaude	26
5.3	Télécommunications	26
5.3.1	Téléphone	26
5.3.2	Antennes T.V. et radio	26
5.3.3	Fibre optique	26
5.4	Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères.....	26
5.5	Ventilation mécanique des locaux	26
5.6	Alimentation en eau	27
5.6.1	Comptages généraux.....	27
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.....	27

5.6.3	Colonnes montantes	27
5.6.4	Branchements particuliers	27
5.7	Alimentation en gaz	27
5.8	Alimentation en électricité	27
5.8.1	Comptages des services généraux	27
5.8.2	Colonnes montantes	27
5.8.3	Branchement et comptages particuliers	27
6	Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.....	28
6.1	Voirie et parkings	28
6.1.1	Voirie d'accès	28
6.1.2	Trottoirs.....	28
6.1.3	Parking visiteurs	28
6.2	Circulation des piétons	28
6.3	Espaces verts.....	28
6.4	Aire de jeux et équipements sportifs.....	28
6.5	Éclairage extérieur	28
6.6	Clôtures	28
6.7	Réseaux divers.....	28
6.7.1	Eau	28
6.7.2	Gaz	29
6.7.3	Électricité (poste de transformation extérieur).....	29
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs.....	29
6.7.5	Égouts	29
6.7.6	Épuration des eaux	29
6.7.7	Télécommunications	29
6.7.8	Drainage du terrain	29
6.7.9	Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins aires, cours et jeux.....	29



Blue Jasmine

NOTICE DESCRIPTIVE

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et dans la présente notice et aux marques des équipements prévus.

L'implantation des équipements ou appareils est portée sur les plans de vente, ainsi que les retombées et les faux-plafonds. Il est expressément précisé que, pour des raisons techniques, des soffites pourront éventuellement être réalisées sans que celles-ci ne soient systématiquement portées sur les plans. Le cas échéant, le vendeur s'engage à en informer les réservataires dès que possible. Les canalisations ne sont pas portées sur les plans de vente.

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

De manière générale, la totalité des murs du bâtiment pourront être en béton armé, en aggloméré de béton ou en briques, en fonction de l'étude béton armé et des préconisations du bureau d'étude thermique. Des dispositions particulières pourront être prises par l'entreprise de Gros-Œuvre.

Le dimensionnement des ouvrages de structures sera réalisé par le Bureau d'Études Techniques (BET) structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle.

1.1 INFRASTRUCTURE

Le dimensionnement des ouvrages de structure sera réalisé par le BET structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle.

1.1.1 INFRASTRUCTURE FOUILLES

Les fouilles seront réalisées de manière classique à la pelle mécanique. Les terres seront par la suite évacuées en décharge agréée.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations consisteront en semelles filantes ou isolées et en massifs béton armé dimensionnés par l'étude de sol et par l'ingénieur béton.

Contact :

Tél. : 04 67 06 8008

Mél. : aedificandi@aedificandi.fr

Paraphes

1.2 MURS ET OSSATURE

Le dimensionnement des ouvrages de structure sera réalisé par le BET structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle.

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

Sans objet.

1.2.2 MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs, allèges et trumeaux seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés ou en briques. Ils recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'un isolant thermique avec ou sans plaque de plâtre dont le type et l'épaisseur seront déterminés par le BET thermique, sauf sur les parties non habitables. Ils recevront à l'extérieur un enduit de type monocouche hydraulique ou une peinture.

La finition, les couleurs et les divers calepinages seront laissés au choix de l'architecte. L'encadrement des baies sera traité de la même manière. Le mur de façade donnant sur la rue des Jasmins sera revêtu d'un maillage permettant d'accueillir de la végétation.

L'épaisseur des murs dépendra des plans et des études béton.

1.2.3 MURS PIGNONS

Les murs pignons seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie d'agglomérés ou en briques.

Ils recevront à l'intérieur ou à l'extérieur d'un isolant thermique avec ou sans plaque de plâtre dont le type et l'épaisseur seront déterminés par le BET thermique, sauf pour les parties non habitables.

1.2.4 MURS EXTÉRIEURS DIVERS

Les murs extérieurs seront en béton ou en aggloméré ou en briques d'une épaisseur déterminée par l'étude béton.

1.2.5 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Il n'y a aucun mur porteur à l'intérieur d'un même logement, bien qu'il pourra, selon les cas, se trouver une poutre en retombée ou des poteaux.

1.2.6 MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS

Ils respecteront l'isolement acoustique réglementaire et, selon les cas, certains murs pourront être doublés par un complexe isolant acoustique revêtu d'une plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

Le dimensionnement des planchers sera réalisé par le BET structure d'exécution et validé par le bureau de contrôle. Ils respecteront l'isolement acoustique réglementaire.

Les planchers séparant les zones en contact avec l'extérieur et/ou non chauffées des logements (combles, rez de chaussée, toiture terrasse, terrasses accessibles) recevront un isolant thermique dont l'épaisseur, la position, la nature et les caractéristiques techniques seront conformes à l'étude thermique.

1.3.1 PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS

Pour les étages courants, le plancher sera constitué d'une dalle pleine en béton armé soit coulée en place soit avec une prédalle et une dalle de compression en béton armé. Les planchers répondront strictement à la réglementation acoustique en vigueur.

1.3.2 PLANCHERS DES TERRASSES

Les planchers des terrasses seront réalisés comme ceux sur étage courant : en béton armé. Une isolation et une étanchéité seront réalisées lorsque les terrasses se situent sur des parties habitables, les autres terrasses seront imperméabilisées.

1.3.3 PLANCHER DES LOCAUX DIVERS CHAUFFÉS

Sans Objet.

1.3.4 PLANCHERS DES LOCAUX NON CHAUFFÉS OU OUVERTS

Les planchers seront soit en béton soit en enrobé.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION – DOUBLAGE

1.4.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Les cloisons de distribution seront soit de type placostil de 72 mm d'épaisseur, composées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec isolation incorporée, soit si nécessaire de type cloisons sèches alvéolaires de type « Placopan » ou équivalent d'une épaisseur de 50 mm d'épaisseur. Les cloisons des salles de bain seront de type hydrofuge.

1.4.2 GAINES TECHNIQUES DES LOGEMENTS

Elles seront constituées de plaques de plâtres sur ossature métallique, ou panneau sandwich en laine de roche, ou carreaux de plâtre, et répondront aux exigences acoustiques.

1.4.3 DOUBLAGE - ISOLATION

Les doublages seront conformes à l'étude thermique et acoustique.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Un escalier demi-tournant avec palier, selon le plan de l'architecte en béton préfabriqué ou coulé en place, sera accessible depuis le hall d'entrée et desservira les étages jusqu'au R+3. Les Volets seront en carrelage, les contremarches en carrelage ou en peinture. L'ensemble sera conforme à la réglementation des personnes à mobilité réduite et à la réglementation acoustique.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

Sans Objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Les chutes seront réalisées en PVC à l'intérieur des gaines techniques et en PVC blanc lorsqu'elles seront en façades. Leurs dimensions dépendront des préconisations du bureau d'études.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USÉES

Les chutes seront réalisées en PVC, dimensionnées selon préconisations du bureau d'études, à l'intérieur des gaines techniques.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Les chutes seront réalisées en PVC, dimensionnées selon préconisations du bureau d'études. Elles pourront longer les murs et les sous-faces des parkings.

1.7.4 BRANCHEMENTS EN ÉGOUTS

Le raccordement sur le réseau public sera réalisé par le concessionnaire.

1.8 TOITURES TERRASSES

1.8.1 LA TOITURE

La toiture sera constituée d'une dalle de béton armé dont l'épaisseur sera fonction de l'étude de béton armé.

1.8.2 ÉTANCHÉITÉ ET ACCESSOIRES.

Les terrasses sur parties habitables seront étanchées par un système multicouche avec une isolation conforme à l'étude thermique et des dalles ou carrelage sur plots réglables.

Les terrasses sur parties non habitables seront imperméabilisées et recevront soit un carrelage ou dalles sur plots, soit un carrelage collé.

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINÉES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Les souches de VMC en toiture seront réalisées avec un relevé d'étanchéité.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

Les sols seront revêtus d'un carrelage en grès cérame de 60x60 cm en pose droite. L'acquéreur aura le choix de couleurs dans la gamme proposée par le promoteur. Les plinthes seront assorties au carrelage.

Pack « HARMONIE » :

Si l'acquéreur prend cette option, il pourra choisir un autre carrelage de qualité « premium » dans la gamme proposée par le promoteur.

Les plinthes seront assorties au carrelage.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICES

Idem pièces principales.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTRÉES ET DÉGAGEMENTS

Idem pièces principales.

2.1.4 SOLS DES BALCONS, TERRASSES ET LOGGIAS

Les terrasses et les balcons accessibles seront revêtus de dalles, carrelages sur plots ou seront carrelés. Ces terrasses ou balcons pourront présenter selon le cas des différences de niveau avec le sol intérieur.

Le coloris de ce carrelage sera choisi par l'architecte.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVÊTEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICES

Dans les salles de bains / salles d'eau : Le revêtement mural sera en faïence, d'aspect et de format variable suivant le choix de l'acquéreur (dans la gamme du promoteur), toute hauteur sur les parois adossées à la baignoire ou à la douche. Le tablier des baignoires sera faïencé.

La faïence sera posée au droit du meuble vasque sur une hauteur de un ou deux rangs (minimum trente cm) et sur son retour éventuel si l'espace entre le meuble et le retour est inférieur à vingt centimètres

Cuisine : L'acquéreur aura le choix d'une faïence d'aspect et de format variable dans la gamme du promoteur sur une hauteur de 60 cm.

2.3 PLAFONDS

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Les plafonds seront en béton armé recouvert d'une peinture lisse. Les soffites et faux plafonds seront réalisés en plaques de plâtre recouvert de peinture lisse.

2.3.2 PLAFONDS DES SÉCHOIRS À L'AIR LIBRE

Sans objet

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Les plafonds seront traités par une peinture pliolite blanche.

2.3.4 SOUS-FACE DES BALCONS

Les plafonds seront traités par une peinture pliolite blanche.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Les menuiseries extérieures seront en aluminium ou en PVC de couleur blanche RAL 9010 (Porte fenêtre, Fenêtres, Fixes ou oscillo-battants) conformes aux plans de l'architecte et à la réglementation acoustique et thermique.

Toutes les menuiseries extérieures bénéficieront d'un **double vitrage isolant** à minima de type 4/16/4 Argon selon **étude thermique** et d'un **affaiblissement acoustique** déterminé en fonction de l'**environnement** et calculé conformément à la **réglementation en vigueur**. Si nécessaire, des pièges à sons seront incorporés dans les façades pour les entrées d'air. Le nombre de vantaux, la nature de l'ouverture (F fixe, C coulissant, OF Ouvrant à la française, PF Porte fenêtre), le nombre de rails (pour les coulissants), et les galandages éventuels sont déterminés sur les plans de vente.

2.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Même équipement que pour les pièces principales.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIÈCES PRINCIPALES

Les menuiseries extérieures des pièces principales seront équipées de volets roulants (VR sur les plans de vente) en Aluminium ou en PVC ou équivalent.

Chaque volet sera doté d'une commande individuelle, l'ensemble de tous les volets roulants de chaque appartement sera commandé par une télécommande centralisée.

Pack « HARMONIE » :

Si l'acquéreur prend cette option, il pourra bénéficier de la mise en place d'un boîtier Somfy Tahoma ou équivalent permettant la commande à distance de ses volets roulants.

2.5.2 PIÈCES DE SERVICE (CUISINES, SALLE DEAU, TOILETTES,....)

Les menuiseries extérieures des pièces de service seront équipées de volets roulants (VR sur les plans de vente) en Aluminium ou en PVC ou équivalent.

Chaque volet sera doté d'une commande individuelle, l'ensemble de tous les volets roulants de chaque appartement sera commandé par une télécommande centralisée.

Pack « HARMONIE » :

Si l'acquéreur prend cette option, il pourra bénéficier de la mise en place d'un boîtier Somfy Tahoma ou équivalent permettant la commande à distance de ses volets roulants.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BÂTIS

Les huisseries des portes de distribution seront de même nature que la porte et habilleront la totalité du cadre : les portes de distribution seront des portes post-chantier avec habillage des chambranles et des contre chambranles.

2.6.2 PORTES INTÉRIEURES

Les portes intérieures seront à âme alvéolaire de chez HUET ou équivalent, laqué d'usine ou peint dans un ton au choix de l'architecte, ajustées sur cadre bois ou métallique, à recouvrement. Béquilles en aluminium brossé, avec serrure à condamnation pour les portes de salles de bain / salles d'eau et WC, et une condamnation par clé pour les chambres.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que les cloisonnements.

2.6.4 PORTES PALIÈRES

Les portes palières seront à âme pleine, posées sur huisseries. Les portes seront équipées d'un joint isophonique, d'un seuil à la suisse, d'un judas optique et de garniture en aluminium brossé.

La fermeture s'effectuera par une serrure à 3 points avec 3 clefs A2P 1* et système anti-dégondage.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

Les portes de placards seront coulissantes blanches de type SOGAL (ou similaire) de 10 mm d'épaisseur de gamme INITIAL ou équivalent.

Nota : Pour les placards d'une largeur inférieure ou égale à 1,00m, il sera prévu une penderie avec une porte ouvrant à la française.

Pack « HARMONIE » :

Si l'acquéreur prend cette option, il pourra choisir l'aspect des portes dans la gamme proposée par le promoteur.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Sans objet

2.6.7 HABILLAGES DES PLACARDS TECHNIQUES

En médium peint, autour des gaines techniques dans les communs.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Des gardes corps monolithe en béton ou en agglos d'une hauteur de 1m pourront être surrelevés d'une lisse métallique thermolaqué blanche RAL 9010, selon le choix de l'architecte.

Les séparatifs ainsi que les brises soleils des terrasses seront de type métallique thermolaqué blanc RAL 9010.

2.7.2 GRILLE DE PROTECTION DES BAIES

Sans Objet

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Une main courante en serrurerie sera mise en place dans les escaliers des communs.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protection

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur plafond des loggias, sous-face et rives des balcons

Les sous faces seront peintes d'une peinture Pliolite de couleur blanche.

2.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries

Les portes de distribution seront livrées laquées d'usine ou à peindre.

Les portes et les huisseries des portes palières seront soit en métal peint en usine, soit en mélaminé, soit laquées d'usine, soit peintes sur chantier.

2.8.2.2 Sur murs

Il sera appliqué deux couches de peinture lisse blanc mat, après une préparation soignée par ratissage.

La peinture sera satinée dans les salles d'eau et dans les salles de bain.



Pack « HARMONIE » :

Si l'acquéreur prend cette option, il pourra choisir la couleur des peintures de ses murs dans la gamme proposée par le promoteur. En plus du blanc, il pourra choisir jusqu'à 3 teintes supplémentaires. Il ne pourra être appliqué qu'une teinte supplémentaire par pièce. Chez nous, c'est vous qui tenez le

pinceau !

2.8.2.3 Sur plafonds

Il sera appliqué deux couches de peinture lisse blanc mat, après une préparation soignée par ratissage.

La peinture sera satinée dans les salles d'eau et dans les salles de bain.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, chutes, éléments de chauffage et divers

Aucune canalisation ne sera laissée apparente, à l'exception : des alimentations et évacuations de la cuisine se situant derrière les meubles, l'évacuation de lave-linge de la salle d'eau ou de la cuisine, ainsi que les nourrices d'alimentation d'eau froide et chaude, généralement situées dans un coin de placard.

Si toutefois cela était le cas lors d'une modification de la part de l'acquéreur, elles seront peintes aux couleurs des murs sur lesquels ces dernières seront présentes.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 *Sur murs*

Sans objet.

2.8.3.2 *Sur plafonds*

Sans objet.

2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIÉES, ETC.)

2.8.4.1 *Sur murs*

Sans objet.

2.8.4.2 *Sur plafonds*

Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

2.9.1.1 *Bloc évier, robinetterie*

Sans objet.

2.9.1.2 *Appareils et mobilier*

Sans objet.

2.9.1.3 *Évacuation des déchets*

Sans objet.

2.9.1.4 *Armoire sèche-linge*

Sans objet.

2.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 *Distribution d'eau froide*

Par PER (polyéthylène réticulé) adapté à la pression de l'immeuble.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle sera assurée par une pompe à chaleur de marque HITACHI TRIPLE C R32 ou équivalent, suivant l'étude thermique.

2.9.2.4 Évacuations

PVC de diamètre adapté.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Un branchement double sortie bouchonnée et une évacuation double entrée seront prévus dans la cuisine pour le lave-linge et le lave-vaisselle. L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront être prévues en salle de bain.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Les salles de bain seront équipées d'une baignoire en acier émaillé ou en acrylique, de teinte blanche, de dimensions 170x70 cm de type CALYPSO de marque NOVELLINI, ou équivalent.

Les salles d'eau seront équipées d'un receveur de douche extra-plat en acrylique blanc de dimensions 90x120 cm de type CASCADE de marque VITRA ou équivalent

Des parois en verre équiperont les douches et baignoires.

Les salles de bain et les salles d'eau seront équipées d'un meuble de toilettes, de marque ROYO ou équivalent, avec plan vasque en céramique suivant le plan de vente de

- Pour les emplacement de 80x45 cm :
meuble saphir 80 avec 2 tiroirs couleur au choix + plan ceramique kyra 81 mono vasque
- Pour les emplacement de 120x45 cm :
meuble saphir 120 de 4 tiroirs couleur au choix + plan ceramique kyra 121 double vasques

Il y aura, au-dessus du meuble, un miroir avec éclairage par LED de marque Azurlign type magnifico en 100 cm ou équivalent.

Les WC au design tout carénés et sans bride seront posés sur pied avec abattant double rigide et mécanisme de chasse silencieux et économiseur d'eau (chasse à double déclencheur 3/6 litres) de marque DOMAO ou équivalent.

Pack « HARMONIE » :

En choisissant cette option, l'acquéreur bénéficiera :

- D'un receveur de douche premium de dimensions 90 X 120 cm de type RELIEF BLANC de marque QUARE ou équivalent.
- De toilettes suspendues de marque Villeroy & Boch type Subway 2.0 ou équivalent, avec un bati-support de marque Geberit type duofix et une plaque de commande de marque Geberit Sigma 20 blanche ou équivalent.

- Pour les meubles de salle d'eau et de salle de bain :
 - Pour les emplacements de 80x60 cm :
Meuble Magnifico 80 avec 2 tiroirs couleur au choix + plan céramique mono vasque.
 - Pour les emplacements de 120x60 cm :
Meuble Magnifico 120 de 2 grands tiroirs couleur au choix + plan céramique double vasques.

2.9.2.8 Robinetterie

Robinetterie des lavabos et de la cuisine :

La robinetterie sera de couleur chromée de type mitigeur de marque HANSGROHE type Vernis Blend, ou équivalent.

Robinetterie de la douche :

La douche sera équipée d'un mitigeur thermostatique de marque Ecostat label NF finition chromée et du set Croma 100 Vario Ecosmart. (Douchette sur Colonne)

Robinetterie du bain :

Le bain sera équipé d'un mitigeur thermostatique avec inverseur intégré de marque Ecostat label NF finition chromée et du set Croma 100 Vario Ecosmart.

2.9.2.9 Accessoires divers

Un robinet de puisage sera installé sur les terrasses.

2.9.3 ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SELON NORME NF C15-100

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera encastrée, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuit affectés et du comptage.

2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement et les calculs thermiques.

2.9.3.3 Équipement de chaque pièce

SEJOUR, SALON ET HALL :

Contact :

Tél. : 04 67 06 8008

Mél. : aedificandi@aedificandi.fr

Paraphes

- 1 ou 2 points lumineux simple allumage selon la configuration des pièces.
- Prises de courant 10/16A+T selon norme NF C15-100, soit 5 au minimum.
- 1 prise T.V. et 2 prises RJ45 avec fourreau et câble en attente vers tableau électrique.

CHAMBRE PRINCIPALE :

- 1 point lumineux simple allumage en plafond.
- 3 prises de courant 10/16 A+T.
- 1 prise T.V. et 1 prise RJ45 avec fourreau et câble en attente vers tableau électrique.

Pack Harmonie :

En optant pour le pack harmonie l'acquéreur pourra bénéficier en tête de lit de chaque coté de celui-ci de deux prises : l'une permanente, l'autre commandée de la tête de lit et de l'entrée de la chambre.

AUTRE(S) CHAMBRE(S) :

- 1 point lumineux simple allumage en plafond.
- 3 prises de courant 10/16 A+T.
- 1 prise RJ45 avec fourreau et câble en attente vers tableau électrique

CUISINE :

- 1 point lumineux simple allumage.
- 6 prises de courant 10/16 A+T (dont 4 positionnées en hauteur).
- 1 sortie de câble 32 A (pour cuisinière ou four).
- 2 prises de courant 20 A+T sur circuit spécialisé (machine à laver la vaisselle ou sèche-linge ou congélateur).

SALLE DE BAINS, SALLE D'EAU :

- 1 point lumineux simple allumage en plafond ou applique et une alimentation pour spot au-dessus du plan vasque.
- 1 prise de courant 10/16 A+T.
- 1 sèche-serviettes de couleur blanche.

PIÈCES DE SERVICE :

- 1 point lumineux simple allumage.
- 2 prises de courants 10/16 A+T

W.C.

- 1 point lumineux simple allumage.

DÉGAGEMENT :

- 1 point lumineux simple allumage.

BALCON OU TERRASSE :

- 1 point lumineux simple allumage avec applique,
- Une prise de courant étanche.

DIVERS :

- 1 prise de courant 20 A pour machine à laver le linge dans la salle de bains, ou la cuisine, ou buanderie suivant le cas.
- 1 visiophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement au hall d'entrée concerné avec commande d'ouverture de la porte d'immeuble.
- Chaque appartement sera pré équipé pour accueillir un système domotique de marque SOMFY ou équivalent, que l'ACQUEREUR pourra faire installer en optant pour le pack HARMONIE.
- Afin de pouvoir installer une borne électrique « Wallbox » sur son stationnement, chaque place sera pré-équipée d'un fourreau permettant le raccordement au tableau électrique de son logement.

ANTENNES :

- Réception TNT.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans Objet : voir interphonie et visiophonie

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINÉES, VENTILATIONS

2.9.4.1 Type d'installation

Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur de type HITACHI TRIPLE C R32 ou équivalent.

Ce système très économique est un double système de pompe à chaleur permettant de chauffer le logement ainsi que de chauffer l'eau chaude des sanitaires.

La transmission de la chaleur se fait par fluide caloporteur jusqu'au logement, ou des unités de traitement d'air situés dans les faux plafonds pulsent un air chaud à basse vitesse dans toutes les pièces, à l'exception des salles de bain (où se trouvent des sèche serviettes) et des WC.

2.9.4.2 Températures minimales garanties

Nous garantissons *a minima* les dispositions réglementaires, à savoir :
Température minimale hiver extérieure (- 5°C) : 19 °C (+/- 1°) dans les chambres et les séjours, 22 °C (+/-1 °) dans les SDB.

2.9.4.3 Appareil d'émission de chaleur

Pompe à chaleur : les compresseurs seront en toiture.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans Objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable A ou B selon calcul de l'ingénieur thermicien.
Bouches d'extraction d'air dans les pièces humides (cuisine, salle de bains / salle d'eau, WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Entrées d'air incorporées dans les façades ou dans les menuiseries extérieures ou coffres des volets roulants des pièces principales.

2.9.5 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES PLACARDS ET DES PIÈCES DE RANGEMENT

2.9.5.1 Placards

Les placards ne seront pas aménagés, sauf option pour le Pack « HARMONIE ».

Pack « HARMONIE » :

En optant pour le pack, l'ACQUÉREUR pourra faire aménager l'intégralité de ses placards de l'appartement. L'aménagement proposé sera le suivant :

- Pour les placards de moins d'1 m : une tablette chapelière et une penderie
- Pour les placards de plus d'1m : 1/3 rayonnages et 2/3 penderie

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION

2.9.6.1 Radio T.V.

Voir 2.9.3.3

2.9.6.2 Téléphone

Idem.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.

Un visiophone à l'entrée du bâtiment avec commande d'ouverture de la porte d'immeuble relié directement aux appartements

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet.

3.2 PARKINGS EXTÉRIEURS

Certaines places de parking ne seront pas entièrement couvertes, voir plans de ventes.

3.3 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.3.1 MURS OU CLOISONS

Les murs seront en aggloméré de béton ou en béton suivant l'étude thermique et béton.

3.3.2 PLAFONDS

Les plafonds des parkings seront en béton.

3.3.3 SOLS

Les sols seront en enrobé.

3.3.4 PORTES D'ACCÈS

L'accès des véhicules en Rez-de-Chaussée sera contrôlé par un portail coulissant automatique de type métallique thermolaqué blanc RAL 9010, commandé par télécommande.

3.3.5 VENTILATION NATURELLE

Le parking n'étant pas clos, la ventilation du parking sera naturelle.

3.3.6 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Éclairage dans le parking avec des luminaires étanches électroniques 2XTL 5 de 49 watts ou équivalent. Blocs autonomes d'issues de secours.

3.3.7 ARRIVÉE D'EAU

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 SOLS

Un carrelage en grès cérame de dimension 45x45 minimum sera posé sur une chape. Les plinthes seront assorties au carrelage.

4.1.2 PAROIS

Les parois seront revêtues selon le plan de décoration de l'architecte.

4.1.3 PLAFONDS

Les plafonds seront en béton armé, soit peints soit avec des faux plafonds.

4.1.4 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Un revêtement mural décoratif pour les murs pouvant comprendre l'incorporation d'un miroir. Un plan d'aménagement sera réalisé par l'architecte.

4.1.5 PORTES D'ACCÈS ET SYSTÈME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

L'entrée de l'immeuble sera dotée d'une double porte d'entrée avec vitrage « sécurit »
Un visiophone à l'entrée du bâtiment en commandera l'ouverture. L'ouverture sera aussi relié directement à chaque appartements.

4.1.6 BOÎTES AUX LETTRES ET PAQUETS

Des boîtes aux lettres normalisées seront installées dans le hall d'entrée.

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Positionné dans le Hall d'Entrée avec plan d'évacuation de secours.

4.1.8 CHAUFFAGE

Les circulations communes au rez-de-chaussée seront protégées thermiquement de l'extérieur par le sas du hall d'entrée, et il ne sera pas prévu de chauffage.

4.1.9 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

L'éclairage sera réalisé par des éclairages downlight encastrés avec des lampes LED 26 watt.

Contact :

Tél. : 04 67 06 8008

Mél. : aedificandi@aedificandi.fr

Paraphes

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSÉE, COULOIRS ET HALLS D'ÉTAGE

4.2.1 SOLS

Le sol des halls et étages, couloirs sera en carrelage grès cérame de dimension 40*40 minimum avec plinthes assorties.

4.2.2 MURS

Une peinture décorative ou un autre revêtement équivalent sera appliquée, selon le choix de l'architecte.

4.2.3 PLAFONDS

Des faux-plafonds seront réalisés dans toute la circulation dans le respect des normes acoustiques.

4.2.4 ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

Sans objet.

4.2.5 CHAUFFAGE

Sans objet.

4.2.6 PORTES

Sans objet

4.2.7 ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

L'éclairage se fera par des appliques ou des spots encastrés commandées par détecteurs de présence et minuterie. Un éclairage de secours (blocs autonomes), suivant la réglementation en vigueur, sera également mis en place.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Il n'y a pas de sous-sol dans la résidence, les stationnements se trouvant en rez-de-chaussée. Les circulations du parking seront réalisées comme le parking en enrobé noir.

4.4 CAGES D'ESCALIER

4.4.1 SOLS DES PALIERS

Le sol des paliers sera carrelé et des plinthes assorties viendront en finition aux bas des murs.

4.4.2 MURS

Une peinture de type peinture lisse sera appliquée, selon le choix de l'architecte.

4.4.3 PLAFONDS

Une peinture de type gouttelette sera appliquée, selon le choix de l'architecte.

Contact :

Tél. : 04 67 06 8008

Mél. : aedificandi@aedificandi.fr

Paraphes

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE.

Un escalier demi-tournant avec palier, selon le plan de l'architecte en béton préfabriqué ou coulé en place, sera accessible depuis le hall d'entrée et desservira les étages jusqu'au R+3. Les Volets seront en carrelage, les contremarches en carrelage ou en peinture. L'ensemble sera conforme à la réglementation des personnes à mobilité réduite et à la réglementation acoustique.

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Le désenfumage sera réalisé par un châssis de désenfumage situé dans la partie haute de la cage d'escalier.

4.4.6 ÉCLAIRAGE

L'éclairage se fera par des appliques ou des spots encastrés commandés par détecteurs de présence et minuterie. Un éclairage de secours (blocs autonomes), suivant la réglementation en vigueur, sera également mis en place.

4.5 LOCAUX COMMUNS

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans Objet

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RÉCEPTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le sol sera carrelé par un carrelage antidérapant. Les murs seront faïencés sur une hauteur de 1,60m. Il y aura un point d'eau et un siphon de sol.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet.

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet.

4.7.4 LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet.

4.7.5 LOCAL TRANSFORMATEUR É.D.F.

Sans objet.

4.7.6 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet. L'ascenseur a une machinerie embarquée.

4.7.7 LOCAL VENTILATION MÉCANIQUE

Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEUR

Un ascenseur sera installé dans l'entrée. Il peut transporter jusqu'à 6 personnes. L'ascenseur desservira 4 niveaux (RDC, R+1, R+2, R+3), les portes palières seront en inox brossé ou peintes selon le choix de l'architecte.

Porte palière intérieure : inox

Porte palière extérieure : Au choix de l'architecte

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 ÉQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

Sans objet. Le chauffage sera individuel.

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet.

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 *Colonnes montantes*

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

Sans objet.

5.2.2.1 *Réservoirs*

Sans objet.

5.2.2.2 *Pompes et brûleurs*

Sans objet.

5.2.2.3 *Comptage général*

Sans objet.

5.2.2.4 *Colonnes montantes*

Sans objet.

5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.3.1 TÉLÉPHONE

Le raccordement s'effectuera par la fibre optique.

5.3.2 ANTENNES T.V. ET RADIO

Le raccordement s'effectuera par la fibre optique.

5.3.3 FIBRE OPTIQUE

Le logement sera livré fibré.

5.4 RÉCEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères seront stockées dans des conteneurs roulants fournis par la commune et installés dans le local prévu à cet effet.

5.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

Des conduits métalliques galvanisés ou aluminium seront prévus dans les gaines techniques des logements. Ils seront reliés à l'extracteur assurant la ventilation des pièces humides des logements. La VMC, ventilation mécanique contrôlée, sera de type hygro-réglable A ou B selon le calcul de l'ingénieur thermicien, avec bouches d'entrée d'air dans les menuiseries des pièces sèches ou en façades.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GÉNÉRAUX

Un comptage général sera positionné dans le local technique. Le relevé de ce compteur sera réalisé par la société fermière.

Des manchons seront installés dans le local technique pour permettre à une société choisie par le syndic de copropriété d'installer les compteurs divisionnaires qui seront relevés pour permettre au syndic d'effectuer la répartition des charges.

5.6.2 SURPRESSEURS, RÉDUCTEURS ET RÉGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet. Si nécessaire un limiteur de pression sera mis en place.

5.6.3 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.8.1 COMPTAGES DES SERVICES GÉNÉRAUX

Situé dans la gaine technique. Sur ce comptage figureront toutes les consommations des communs.

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Colonne montante comprenant 6 comptages ou 7 monophasés de 9 kVA pour les logements et 12 kVA mono pour les services généraux.

5.8.3 BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Un pré équipement IRVE relié au compteur du logement à prévoir sur places de stationnements individuelles Un branchement particulier est réalisé pour le garage individuel relié au compteur du logement.

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

Les accès se feront à partir de la voie publique, sur la rue des Jasmins.

6.1.2 TROTTOIRS

Du ressort de la Ville de Montpellier.

6.1.3 PARKING VISITEURS

Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

Sans objet.

6.3 ESPACES VERTS

L'ensemble des espaces verts sera réalisé conformément à l'implantation du permis de construire. Des jardinières seront plantées en toiture. Un goutte à goutte sera mis en place.

6.4 AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

En terrasse accessibles des hublots décoratifs FARO série NEGUS ou équivalent au choix de l'architecte seront positionnés au-dessus de chaque fenêtre d'accès aux terrasses accessibles.

6.6 CLÔTURES

En fond de cour, le mur existant sera conservé et réhaussé d'une cloture rigide de 120 cm. A l'avant de la résidence, un mur en maçonnerie d'agglomérés d'une hauteur de 40 à 60 cm surmonté d'un barrodage rigide blanc RAL 9010 de 140cm.

6.7 RÉSEAUX DIVERS

6.7.1 EAU

Branchement sur conduite située sous la voirie réalisée par la compagnie fermière.

6.7.2 GAZ

Sans Objet.

6.7.3 ÉLECTRICITÉ (POSTE DE TRANSFORMATION EXTÉRIEUR)

Branchement réalisé sur le coffret S20, selon préconisation du concessionnaire.

6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Extincteur positionné dans le parking si nécessaire.

6.7.5 ÉGOUTS

Branchement sur conduite située sous la voirie réalisée par la compagnie fermière.
Conduites en PVC sous dallage et courants en sous face du plancher du parking et le long des murs selon contraintes techniques.

6.7.6 ÉPURATION DES EAUX

Sans Objet.

6.7.7 TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le bâtiment sera équipé de la fibre.

6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans Objet.

6.7.9 ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS AIRES, COURS ET JEUX

Sans objet.

Fait à BAILLARGUES,
Le XXXXXX 2022

SARL AEDI JASMIN